
Lettre du représentant Duroy, en mission dans les départements de la Marne, de la Meuse et des Ardennes, relative à la levée des chevaux, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793)

Jean-Michel Duroy

Citer ce document / Cite this document :

Duroy Jean-Michel. Lettre du représentant Duroy, en mission dans les départements de la Marne, de la Meuse et des Ardennes, relative à la levée des chevaux, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 683;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41107_t1_0683_0000_5;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41107_t1_0683_0000_5)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

et les bonnes mœurs. De puissants moyens ont opéré ces miracles : l'amour sacré de la patrie qui enflamme ses enfants, la punition des traîtres, la réclusion des ennemis de la liberté, la persuasion et l'instruction.

« Citoyen Président, dis à la Convention que, forte de la puissance nationale, elle peut tout ; la vie et l'or des Français sont à sa disposition ; qu'elle ordonne, mais qu'elle éloigne toutes contributions arbitraires ; que la force des baïonnettes soit employée contre les seuls ennemis de la liberté (1).

« Salut et fraternité.

« MAURE aîné.

« P. S. A l'instant, un bien provenant de l'émigré Polignac, district de Sens, estimé 8.065 livres, a été adjugé 36.945 livres, ce qui présente 28.880 livres d'augmentation. Ces ventes seront activées avec un zèle patriotique.

Duroy, représentant du peuple dans les départements de la Marne, de la Meuse et des Ardennes, pour la levée des chevaux, annonce que, quoiqu'il soit dans des départements qui ont déjà été dévastés par les ennemis et le peu de temps qui lui reste jusqu'au 10 de frimaire, il laissera dans ce département de quoi monter 7 à 8 escadrons.

Insertion au Bulletin (2).

Suit la lettre de Duroy (3).

J.-M. Ducoy, représentant du peuple envoyé par la Convention nationale pour la levée extraordinaire de chevaux dans la 3^e division, au Président de la Convention nationale.

« A Châlons-sur-Marne, le 30 brumaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Quoique les trois départements de la Marne, de la Meuse et des Ardennes, qui forment la division qui m'a été assignée, aient été en partie dévastés par les ennemis, et malgré le peu de délai que me laisse le décret qui nous rappelle pour le 10 frimaire prochain, je crois pouvoir annoncer à la Convention nationale que je ne rentrerai pas dans son sein sans avoir rempli ma mission. J'ai recueilli douze cents chevaux, et je n'en ai reçu que de bons. Le district de Reims surtout s'est exécuté avec un zèle vraiment patriotique. Il a été le premier à me fournir les chevaux et équipements de cavalerie, et hier il m'a envoyé soixante-quatre puissants chevaux d'artillerie, tous équipés à neuf. C'est particulièrement aux soins infatigables et à l'intelligence du citoyen Poinsinet, que la

République est redevable de la célérité qui a été mise dans ce district à exécuter la loi.

« La commune et chef-lieu de canton de Rarecourt, district de Clermont, département de la Meuse, fait don à la patrie de six bonnes paires de pistolets.

« Je crois que la Convention nationale trouvera de sa justice d'applaudir au zèle du district de Reims, de la commune de Rarecourt et à celui du citoyen Poinsinet, que je vais envoyer dans les districts en retard.

« Enfin, citoyen Président, il me semblera n'avoir pas justifié la confiance de la Convention nationale si, en partant d'ici, je n'y laisse de quoi monter 7 à 8 escadrons et autant de brigades de chevaux d'artillerie et de charrois.

« DUROY. »

Couturier, représentant du peuple à Etampes, annonce qu'il prend toutes les mesures pour faire travailler aux équipements des volontaires, il fait réunir toutes les richesses de l'église pour les faire passer au creuset, et que les prêtres viennent en foule abjurer leur erreur.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Couturier (2) :

« Etampes, ce 30 brumaire, l'an II de la République.

« Mes chers collègues,

« J'ai établi ici un comité de citoyens patriotes pour recevoir des dons patriotiques en chemises et vêtements pour les volontaires. J'ai sursis de vous en prévenir pour pouvoir vous en annoncer le succès.

« Maintenant, je puis vous assurer qu'on y porte des chemises, des toiles, même des manteaux en abondance, et ici il n'est pas douteux que la ville d'Etampes seule fournira au moins six mille chemises sans compter les autres effets. Mon cœur tressaille de joie de voir enfin, dans une contrée que le fanatisme obsédait, les citoyens se porter au dernier degré de la Révolution, c'est ce progrès rapide que je voulais voir avant de quitter ce territoire défanatisé.

« La multitude de calices, de saints, de croix, de soleils, etc., m'a déterminé à les réduire à leur état naturel pour en faciliter le transport ; demain, après la pesée de ce qui est déjà rassemblé, ces saints passeront par le creuset.

« Une chose que je dois vous dire aussi, c'est qu'une femme de ce canton, étant devenue comme folle à la vue de la chute des cloches, a été amenée devant moi pour la guérir, je lui ai fait boire un verre d'eau fraîche de la source de la régénération, et au moment elle fut saine et sauvée.

« Vive la République !

« COUTURIER.

« Les prêtres s'empressent à m'envoyer leurs lettres et grimoires avec leur abjuration, plusieurs déclarent renoncer à leur traitement :

(1) Applaudissements, d'après le *Journal de Perle* [n° 428 du 4 frimaire an II (dimanche 24 novembre 1793), p. 433]. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 568.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 58.

(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 797.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 58.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 797. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 574.